

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 27 SEP. 2021

Le 27 septembre 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Étaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjointes ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, FORESTIER Sylvain, HOËT Mélanie, MARTIN Magali, Conseillers

Excusé : LEROUX Damien,

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 23/09/2021

Séance ouverte à 19h10.

1 – Fiscalité : exonération de taxe foncière sur les constructions nouvelles

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Le Conseil municipal,

VU l'article 1383 du code général des impôts

Considérant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **De limiter** l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- **De Charger** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2 - Questions diverses

La séance est levée à 19h50.

Le Président de séance, Jean-François GIMBERT, Maire


